



## 26<sup>e</sup> régime – La Retraite

Les services financiers de détail, et en particulier les produits destinés à la retraite, subissent des différences de législation et de réglementation entre les différents pays d'Europe qui rendent extrêmement difficile la mise en place d'un vrai marché unique des produits financiers en Europe.

Ce qui serait pourtant profitable aussi bien pour les consommateurs que pour les acteurs financiers.

Les premiers profiteraient à plein d'une concurrence accrue, avec des tarifs à la baisse et une offre plus large.

Les seconds, banques et assurances, d'un marché plus vaste qui leur permettrait de devenir des opérateurs de classe mondiale.

Jusqu'à présent les efforts pour parvenir à une réelle intégration européenne des produits financiers se sont appuyés sur la perspective d'une harmonisation des législations des différents pays.

Tâche ardue voire impossible d'autant que l'Europe s'est élargie à vingt-cinq états. Pour contourner cette difficulté, les institutions européennes en sont venues au principe de la reconnaissance mutuelle qui prévoit l'application de la législation du pays d'origine du prestataire de service quel que soit le pays où il opère. Mais un tel principe reste difficilement applicable ne serait-ce que pour des raisons de transposition des directives en droit national ou de distorsion de concurrence dues aux législations diverses concernant d'autres domaines, comme par exemple la protection des consommateurs.

Pour contourner ces obstacles, Eurofi propose d'instaurer sous le nom de 26<sup>e</sup> régime – en complément des 25 législations nationales sur les retraites – des produits financiers européens nouveaux et optionnels qui bénéficieraient d'une législation commune européenne spécifique. Ces nouveaux produits disponibles exactement aux mêmes conditions dans toute l'Union européenne viendraient en concurrence des produits existant dans chaque pays. Ces produits seraient donc concurrentiels dans toute l'Union et leurs opérateurs interviendraient sur un marché infiniment plus vaste.

Eurofi précisera ce concept, les modalités de sa mise en place et illustrera les bénéfices que pourront en tirer les consommateurs comme les acteurs du secteur, lors du colloque des 6 et 7 juin.